

\$800 millions a été placé, nous nous souvenons des conditions, alors que la loi était devant le Parlement et devant le comité dans l'autre endroit. Les représentants officiels sont arrivés et bien sûr les parlementaires ont demandé pourquoi ces \$800 millions. Et les représentants ont répondu, «Nous avons pris les plus mauvaises conditions de chômage possibles et nous avons ajouté encore \$100 millions.» Ils ont dit \$800 millions, c'était donc une prévision. C'était une mauvaise prévision mais il y avait des raisons à cela. Je sais tout à ce sujet, le Livre blanc et les changements.

**L'hon. M. Drury:** C'est qui démontre, selon moi, l'imprudence de faire des prévisions.

**Le sénateur Grosart:** Non, cela ne démontre rien.

**L'hon. M. Drury:** En fait, toutes les tentatives de prévisions dans ce domaine ont conduit à la confusion et aux erreurs.

**Le sénateur Grosart:** Cela a conduit à quelque chose d'autre, monsieur le ministre.

**L'hon. M. Drury:** J'estime qu'il est pire de faire une prévision illusoire que de ne pas en faire du tout.

**Le sénateur Grosart:** Je suis d'accord.

**L'hon. M. Drury:** Ce fut le cas des 800 millions de dollars, c'est pourquoi nous sommes peut-être un peu réticents.

**Le sénateur Grosart:** Vous disiez à quoi cela mène, monsieur le ministre, mais vous n'avez pas ajouté que le Parlement doit affecter l'argent au plus tard quinze jours après qu'il siège. C'était pourtant très utile.

Je propose une fois de plus, comme je l'ai fait lors de la visite de M. Andras qui semblait plutôt réceptif, que vous pourriez peut-être régler la question.

**L'hon. M. Drury:** S'il s'agissait d'une prévision raisonnable, je serais d'accord avec vous. Toutefois, jusqu'à présent, l'expérience a démontré que cela n'est pas du tout satisfaisant et ne sert qu'à embrouiller les choses si l'on tente de se servir des prévisions en matière financière.

Le gouvernement a essayé et a réussi, dans une certaine mesure, à prévoir les nouveaux emplois créés mais il n'a eu aucun succès lors du calcul de la demande de nouveaux emplois.

**Le sénateur Molgat:** Malheureusement, M. Thorson est en dehors de la ville, monsieur le président, mais M. Ryan, directeur de la section de la législation du ministère de la Justice, quoique ce projet de loi ne le touche pas directement, viendra nous rendre visite.

**Le sénateur Flynn:** C'est très bien. Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, même si nous ne pouvons obtenir quelqu'un du ministère de la Justice, rien ne nous empêche...

**L'hon. M. Drury:** ...de commencer l'étude du projet de loi.

**Le sénateur Flynn:** ...de commencer l'étude du projet de loi. Oui, je suis de votre avis. C'est un problème que le gouvernement devra résoudre éventuellement.

Pour ce qui est de cette proposition, je jetais un coup d'œil au «Sommaire des prévisions pour 1972-1973», qui se trouve dans le budget supplémentaire. Les prévisions totales se chiffrent à \$17,829,870,571. A mon avis, c'est faux puisque, en fait, les prévisions pour 1972-1973 devraient être de 275 millions de dollars moins élevées dans le cas des programmes de travaux d'hiver. Cette somme devrait être soustraite des prévisions pour 1972-1973 puisque nous ne dépenserons pas les 275 millions de dollars au cours des deux prochaines années. C'est pourquoi cela est décevant et, à mon avis, ne montre pas les choses telles qu'elles sont. Je ne sais pas si c'est le seul cas dans les prévisions budgétaires, mais le gouvernement ne devrait avoir aucun intérêt à présenter des prévisions budgétaires plus élevées pour une année donnée qu'elles ne le sont en réalité à moins que ce soit avantageux d'annoncer un programme de 350 millions de dollars.

**L'hon. M. Drury:** Non, monsieur le président. Cette observation est tout à fait exacte. En fait, les prévisions budgétaires totales comprennent deux choses: autorité d'affectation et paiement.

Pour ce qui est des prévisions de l'an prochain, si l'on jette un coup d'œil sur ces dernières comme la plupart des gens le font, le flux de liquidité sera de 890 millions de dollars, environ la moitié plus que l'an passé, ce qui n'est pas du tout représentatif. Il ne s'agit que de la régularisation du compte d'assurance-chômage. Je suis donc d'accord avec vous. Il ne s'agit pas d'argent véritable; il ne s'agit pas d'une véritable autorisation d'engagement; j'imagine que, dans un certain sens, ce nest, en général, que le reflet d'un ordre d'importance, un courant à la hausse ou à la baisse. Toutefois, il ne s'agit pas d'un chiffre précis représentant le flux de liquidité; il ne s'agit pas non plus d'un chiffre précis représentant l'autorisation totale d'engagement; en effet, d'autres lois que la loi portant affectation de crédits nous autorise de prendre des engagements. Malheureusement, ce n'est pas exprimé clairement et afin de pouvoir se renseigner au sujet d'un poste précis, il faut consulter l'affectation de crédit dont il s'agit.

**Le sénateur Flynn:** Donc, si j'interprète mal la loi, l'an prochain, les prévisions budgétaires n'indiqueront pas le montant s'appliquant à ce programme des travaux d'hiver et en ce sens seront fausses.

**L'hon. M. Drury:** Non, elles ne le seront pas puisque pour ce qui est du programme de 350 millions de dollars, la somme à dépenser se sera ajoutée au total, mais ne sera pas votée. Il y a deux colonnes: l'une est «à voter» et l'autre «statutaire».

**Le sénateur Prowse:** Et il faut les étudier séparément.

**L'hon. M. Drury:** Oui, il faut les étudier séparément et les dépenses dans le cadre du programme de 350 millions de dollars, s'inscriraient dans la deuxième colonne, «statutaire», c'est-à-dire la remise.

**Le sénateur Grosart:** C'est fausser les choses, monsieur le président, puisque vous faites une distinction entre budgétaire et non-budgétaire, et très souvent ce qui est non-budgétaire est statutaire. A mon avis, il y aura d'autres déformations, de très importantes déformations à ce sujet. L'expression «véritable» me revient; les prévisions budgétaires qu'on nous a remises pour l'an prochain ne contiennent pas de véritable déclaration